

Charte du Parc amazonien de Guyane

Convention d'application Commune de SAÛL

Mars 2014 à mars 2017

Entre,

L'établissement public du **Parc amazonien de Guyane**, ci-après désigné par « l'établissement public du PAG », représenté par son Président, M. Claude SUZANON,

Et d'autre part,

La **commune de Saül**, représentée par le Maire, M. Hermann CHARLOTTE.

Charte du Parc amazonien de Guyane

Convention d'application Commune de SAÛL

Mars 2014 à mars 2017

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L et R 331 et suivants ;

Vu le décret n°266-2007 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane » ;

Vu le décret n°2013-968 du 28 octobre 2013 portant approbation de la charte du Parc amazonien de Guyane ;

Vu la délibération n°2014-170 du 13 mars 2014 du conseil d'administration du PAG validant la présente convention et autorisant le Président à la signer ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saül prise en séance du 23 janvier 2014 décidant de l'adhésion de la commune à la charte du PAG ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saül prise en séance du 06 mars 2014 validant la présente convention et autorisant le Maire à la signer ;

La charte du Parc amazonien de Guyane est le projet de développement durable et de protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels des territoires concernés par le parc national. Ce projet a vocation à être mis en œuvre de manière partenariale : il identifie pour chacune des mesures proposées les pilotes et partenaires pressentis ainsi que le rôle que l'établissement public du PAG pourra jouer.

Les conventions d'application de la charte sont des outils de déclinaison territoriale et opérationnelle de la charte et prévoient les partenariats entre l'établissement public du PAG et les collectivités territoriales. L'établissement public du PAG conventionne de manière bilatérale avec chacune des collectivités concernées, il peut également signer des contrats de partenariats avec des acteurs privés.

Par la présente convention d'application, la commune de Saül et l'établissement public du PAG donnent un cadre formel à leurs partenariats, à leurs engagements et projets communs permettant ainsi de mettre en œuvre de manière concrète la charte du Parc amazonien de Guyane sur le territoire de Saül.

La commune de Saül et l'établissement public du PAG conviennent ensemble ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet principal :

- D'identifier les actions permettant la mise en œuvre des orientations et des objectifs de la charte du PAG sur le territoire de la commune de Saül :
 - les actions impliquant un partenariat entre la commune et l'établissement public du PAG (annexe 1-1) ;
 - et les actions menées par l'établissement public du PAG sur le territoire communal sans implication directe de la commune (annexe 1-2) ;
- De définir les modalités de partenariat pour chacune des actions ;
- De favoriser l'échange régulier entre les signataires.

Les actions identifiées dans cette convention qui le nécessitent feront l'objet d'une convention particulière, notamment en cas de plan de financement complexe.

Article 2 : Périmètre concerné par la convention

L'ensemble du territoire communal de Saül inclus dans la zone de cœur et dans la zone d'adhésion du PAG est concerné par la présente convention.

Article 3 : Date d'effet, durée de validité et avenants à la convention

La présente convention d'application prend effet à la date de sa signature pour une durée de trois ans.

Elle peut faire l'objet d'avenants, en particulier suite aux bilans intermédiaires prévus à l'article 6.

Conformément aux délibérations visées ci-dessus, le conseil municipal de Saül et le conseil d'administration du PAG délèguent respectivement au Maire et au Président du PAG la possibilité de définir et signer des avenants, lorsque ceux-ci ne portent que sur la description ou des modalités de mise en œuvre des actions (annexe 2).

Tout avenant portant modification au corps de la présente convention nécessitera quant à lui des délibérations préalables du conseil municipal de Saül et du conseil d'administration du PAG.

Article 4 : Engagements généraux des deux parties

Pendant la période de mise en œuvre de la convention, l'établissement public du PAG s'engage, dans la limite de ses moyens techniques, humains et financiers, à :

- Prendre en compte les attentes de la commune et l'associer étroitement à l'élaboration et la mise en œuvre des projets qui la concerne ;
- S'impliquer dans la mise en œuvre des actions listées en annexes 1-1 et 1-2 selon les modalités de partenariat définies en annexe 2 ;
- Informer régulièrement la commune sur les actions mises en œuvre, que celle-ci soit directement impliquée ou non ;
- Communiquer sur les actions menées avec la commune.

De son côté, pendant la même période, la commune de Saül s’engage, dans la limite de ses moyens techniques, humains et financiers, à :

- Prendre en compte les orientations de développement durable et les objectifs de protection des patrimoines définis par la charte dans la mise en œuvre de sa politique communale ;
- Associer l’établissement public du PAG dans la réflexion sur ses projets d’aménagement et de développement local ;
- S’impliquer dans la mise en œuvre des actions listées en annexe 1-1 selon les modalités de partenariat définies en annexe 2 ;
- Communiquer sur les actions menées avec l’établissement public du PAG.

Article 5 : Déclinaison des orientations et des objectifs de la charte du PAG sur le territoire communal

Dans le cadre de cette première convention d’application, la commune de Saül et l’établissement public du PAG s’entendent pour décliner les orientations et objectifs de la charte comme ci-dessous. Leur mise en œuvre se concrétise au travers des actions listées et décrites en annexe.

Enjeux charte	Orientations et objectifs charte	Déclinaison spécifique pour le territoire de Saül
<p>Enjeu (I)</p> <p><i>Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'Homme et le milieu</i></p>	<p>OR I-3 et OPP I-2</p> <p>OR I-1 / OR I-2 et OPP I-1 et OPP I-3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre l’orpaillage illégal, en priorité à proximité des zones de vie et en zone de cœur du PAG ▪ Mener des programmes de connaissance et faire de Saül un lieu de référence pour la recherche scientifique et d’étude de la biodiversité amazonienne
<p>Enjeu (II)</p> <p><i>Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire</i></p>	<p>OR II-1 / OR II-3 et OPP II-1</p> <p>OR II-2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser l’histoire et les sites culturels du territoire et du bourg de Saül, notamment en vue d’une valorisation écotouristique ▪ Transmettre et valoriser les connaissances, savoirs et savoir-faire des habitants de Saül, en particulier celles liées à l’utilisation des ressources naturelles (usages du bois, plantes médicinales, etc.)
<p>Enjeu (III)</p> <p><i>Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté</i></p>	<p>OR III-1</p> <p>OR III-2 et OPP III-1 et OPP III-2</p> <p>OR III-2 et OPP I-1 / OPP III-2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager des espaces de vie et de détente dans le bourg de Saül, à destination des habitants, des visiteurs et de tout type de public (notamment des personnes handicapées) ▪ Développer une offre écotouristique, basée sur la randonnée pédestre et la découverte des patrimoines naturels et culturels de Saül ▪ Faciliter l’émergence d’activités économiques durables et de pratiques écoresponsables

Article 6 : Modalités de mise en œuvre et suivi de la convention

La commune désigne un élu référent pour cette convention. Il est l'interlocuteur privilégié pour l'établissement public du PAG et relai auprès de la population.

Le chef de la délégation territoriale Centre est le référent au sein de l'établissement public du PAG pour cette convention. Il est l'interlocuteur privilégié de la commune et s'assure de la coordination des actions prévues par la présente convention sur le territoire communal.

L'élu référent et le chef de la délégation territoriale veillent à l'échange régulier d'informations sur les différentes actions et au respect des termes de la convention.

Une fois par an, à date anniversaire de la convention, une rencontre des parties est organisée afin de réaliser un bilan intermédiaire de sa mise en œuvre, de procéder à d'éventuels ajustements et, le cas échéant, d'ajouter de nouvelles actions identifiées en cours de convention.

Autant que de besoin, l'une ou l'autre des parties peut solliciter d'autres rencontres. A la demande du Maire, le chef de la délégation Centre du PAG intervient en conseil municipal pour informer sur l'état d'avancement des actions prévues par cette convention.

En fin de convention, une réunion est tenue afin de tirer le bilan de celle-ci et d'engager, le cas échéant, la rédaction de la convention d'application suivante.

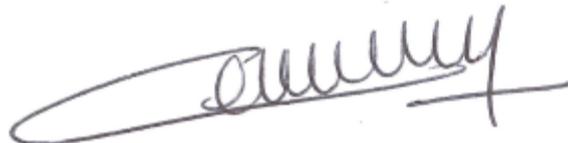
Cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de différends rencontrés dans l'exécution de la présente convention, les contractants s'engagent à se réunir pour chercher un règlement à l'amiable. En cas d'impossibilité d'aboutir à une solution de compromis, les partenaires conviennent de s'en remettre à l'arbitrage du Préfet de Guyane.

Fait à Rémire-Montjoly, le 17 mars 2014



Le Maire de la commune de Saül,
M. Hermann CHARLOTTE



Le Président du Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON

Annexe 1 : Liste des actions et concordance avec la charte

Annexe 1-1 : Actions partenariales impliquant la commune de Saül, l'établissement public du PAG et, le cas échéant, d'autres partenaires

Annexe 1-2 : Autres actions prévues sur le territoire communal n'impliquant pas directement la commune de Saül

Annexe 1-3 : Concordance entre la charte et les actions prévues dans la convention

Annexe 1-1 : Actions partenariales impliquant la commune de Saül, l'établissement public du PAG et, le cas échéant, d'autres partenaires

La description de ces mesures ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe 2.

N°	Actions	Période
Valoriser l'histoire et les sites culturels du territoire et du bourg de Saül, notamment en vue d'une valorisation écotouristique		
1	Accompagner la commune dans la formalisation de sa politique culturelle et touristique	2014-2015-2016
2	Promouvoir le territoire et la richesse des patrimoines naturels et culturels de Saül	2014-2015-2016
3	Accompagner la restauration de la maison Agasso en vue de la création d'un lieu d'accueil thématique, témoin de l'époque de l'orpaillage traditionnel	2015-2016
4	Mener une étude archéologique sur l'histoire de l'orpaillage à Saül	2014-2015
5	Éditer un ouvrage sur l'histoire de la commune de Saül	2014
6	Contribuer à l'animation culturelle et touristique locale au travers l'organisation d'événements annuels sur la commune de Saül	2014-2015-2016
Aménager des espaces de vie et de détente dans le bourg de Saül, à destination des habitants, des visiteurs et de tout type de public (notamment personnes handicapées)		
7	Favoriser la transmission des savoir-faire traditionnels à travers la construction du carbet communal de Saül	2014
Développer une offre écotouristique, basée sur la randonnée pédestre et la découverte des patrimoines naturels et culturels de Saül		
8	Soutenir le projet communal de développement écotouristique	2014-2015-2016
9	Concevoir et développer un accueil de scientifiques et de découverte sur le site des Monts Galbao – Saül	2014-2015-2016
10	Accompagner la mise en œuvre du projet « tourisme et handicap »	2014-2015-2016
11	Finaliser et entretenir la signalétique directionnelle sur les sentiers de randonnée pédestre	2014-2015-2016
12	Réaliser une carte technique des sentiers de Saül à destination des randonneurs	2014
13	Participer à l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée pédestre	2014-2015-2016
Faciliter l'émergence d'activités économiques durables et de pratiques écoresponsables		
14	Favoriser l'intégration des micro-filières locales au développement touristique	2014-2015-2016
15	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de réduction des déchets	2014-2015-2016

Annexe 1-2 : Autres actions prévues sur le territoire communal n'impliquant pas directement la commune de Saül

La description de ces mesures ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe 2.

N°	Actions	Période
Lutter contre l'orpaillage illégal, en priorité à proximité des zones de vie et en zone de cœur du PAG		
16	Surveiller le territoire et mettre en œuvre la police de l'environnement	2014-2015-2016
17	Évaluer et suivre les impacts portés à l'environnement par les activités d'orpaillage illégal	2014-2015-2016
Mener des programmes de connaissance et faire de Saül un lieu de référence pour la recherche scientifique et d'étude de la biodiversité amazonienne		
18	Faire du Mont Galbao un site de référence scientifique	2014-2015-2016
19	Suivre les ressources gibier et évaluer leur pérennité (Programme chasse)	2014-2015-2016
20	Étudier l'écologie et la répartition spatiale du pécarì à lèvres blanches (Programme BEST SOPPAG)	2014
21	Participer au réseau national de suivi temporel des oiseaux communs (Programme STOC-EPS)	2014-2015-2016
22	Caractériser les habitats forestiers de Guyane (Programme habitats 2)	
23	Contribuer au plan national d'action du palmier <i>Astrocaryum minus</i>	2014-2015-2016
24	Participer au réseau national et régional de surveillance de la qualité des cours d'eau (Programme petites masses d'eau)	2014-2015
Valoriser l'histoire et les sites culturels du territoire et du bourg de Saül, notamment en vue d'une valorisation écotouristique		
25	Développer des outils d'interprétation des patrimoines naturels, paysagers et culturels en lien notamment avec le réseau d'itinéraires de randonnée pédestre	2015-2016
Transmettre et valoriser les connaissances, savoirs et savoir-faire des habitants de Saül, en particulier celles liées à l'utilisation des ressources naturelles (usages du bois, plantes médicinales, etc.)		
26	Entretien et développer le jardin des plantes médicinales en vue de réaliser des animations de découverte du patrimoine local	2014-2015-2016
27	Mettre en œuvre des inventaires participatifs du patrimoine culturel avec les habitants de Saül	2014-2015-2016
28	Étudier les possibilités de valorisation en agroforesterie d'une essence patrimoniale, le Cèdre Sam	2014-2015
Faciliter l'émergence d'activités économiques durables et de pratiques éco responsables		
29	Accompagner les porteurs de projets économiques sur les plans technique, administratif et financier	2014-2015-2016
30	Professionaliser les acteurs économiques par la formation et l'échange l'expérience	2014-2015-2016
31	Animer le GAL Sud LEADER	2014-2015-2016
32	Contribuer à l'installation et à l'adaptation des équipements et des services aux territoires : animer les conventions cadres entre l'établissement public du PAG et CCOG, ONF, EDF, Rectorat, DAC et animer les relations institutionnelles avec les services de l'État et les collectivités (PAPA, etc.)	2014-2015-2016
33	Animer avec l'école de Saül des projets d'éducation à l'environnement, au développement durable et sur le patrimoine culturel local	2014-2015-2016
34	Favoriser le déploiement des programmes régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la commune de Saül	2014-2015-2016

Annexe 1-3 : Concordance entre la charte et les actions prévues dans la convention

Pour la zone d'adhésion

CHARTRE				CONVENTION
Orientations		Sous-orientations		N° actions
OR I-1	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OR I-1-1	Connaitre les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	> 19, 24, 28
		OR I-1-2	Co-construire, avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	> 19
		OR I-1-3	Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles	
OR I-2	Protéger les paysages et les habitats remarquables	OR I-2-1	Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	> 18, 20, 21, 22, 23, 24
		OR I-2-2	Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	> 18, 20, 21, 22, 23, 24
		OR I-2-3	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	> 2, 6, 9, 15, 18, 25, 33, 34
		OR I-2-4	Mettre en œuvre la police de l'environnement	> 16
OR I-3	Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal	OR I-3-1	Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage illégal	> 16
		OR I-3-2	Assurer un diagnostic efficace des impacts environnementaux et humains de l'orpaillage illégal	> 17
		OR I-3-3	Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national	> 16, 17
OR II-1	Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OR II-1-1	Identifier les patrimoines culturels des territoires	> 1, 2, 5, 27
		OR II-1-2	Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	> 1, 3, 4, 5, 25, 26, 27
		OR II-1-3	Protéger, de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles	
OR II-2	Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations	OR II-2-1	Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale	> 6
		OR II-2-2	Proposer des outils de médiation culturelle	> 1, 7, 15, 25, 26, 27
		OR II-2-3	Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local	
		OR II-2-4	Développer des liens avec l'école	> 33, 34
OR II-3	Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel	OR II-3-1	Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle	> 1, 2
		OR II-3-2	Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures	> 1, 7
OR III-1	Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local	OR III-1-1	Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services	> 15, 32
		OR III-1-2	Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes	> 15, 32
		OR III-1-3	Désenclaver les territoires	> 32
		OR III-1-4	Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé	> 32
		OR III-1-5	Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent	> 32
OR III-2	Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable	OR III-2-1	Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable	> 8
		OR III-2-2	Développer l'attractivité du territoire	> 2, 8
		OR III-2-3	Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local	> 30
		OR III-2-4	Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité	> 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 26
		OR III-2-5	Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes	> 6, 8, 14, 28, 33, 34
		OR III-2-6	Accompagner les porteurs de projets économiques	> 29, 30

Pour la zone de cœur

CHARTRE				CONVENTION
Objectifs		Sous-objectifs		N° actions
OPP I-1	Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel	OPP I-1-1	Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	> 18, 20, 21, 22, 23, 24
		OPP I-1-2	Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	> 18, 20, 21, 22, 23, 24
		OPP I-1-3	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	> 2, 6, 18, 25, 33, 34
		OPP I-1-4	Organiser une surveillance renforcée de la zone de cœur	> 16
OPP I-2	Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur	OPP I-2-1	Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage	> 16
		OPP I-2-2	Évaluer les impacts environnementaux et restaurer les écosystèmes dégradés	> 17
		OPP I-2-3	Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de cœur	> 16, 17
OPP I-3	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OPP I-3-1	Connaitre les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	> 19, 24, 28
		OPP I-3-2	Co-construire, avec les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	> 19
		OPP I-3-3	Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles	
OPP II-1	Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OPP II-1-1	Identifier les patrimoines culturels des territoires	> 1, 4, 5
		OPP II-1-2	Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	> 4, 5
OPP II-2	Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales			
OPP III-1	Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets (écoresponsabilité, réversibilité ...)			
OPP III-2	Mettre en œuvre une politique d'accueil du public adaptée			

Annexe 2 : Description des actions prévues dans la convention



Convention d'application de la charte du PAG
Commune de Saül

Action n°1

Accompagner la commune dans la formalisation
de sa politique culturelle et touristique

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

- > **Sous-orientation II-1-1** Identifier les patrimoines culturels des territoires
- > **Sous-orientation II-1-2** Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

- > **Sous-orientation II-2-2.** Proposer des outils de médiation culturelle

Orientation II-3 Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel

- > **Sous-orientation II-3-1** Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle
- > **Sous-orientation II-3-2** Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures

Description de l'action

Depuis de nombreuses années, la commune de Saül développe des projets culturels sur son territoire. Elle souhaiterait aujourd'hui formaliser sa politique culturelle et éventuellement se doter d'un outil permettant :

- d'assurer la cohérence entre l'ensemble des projets culturels existants et à développer sur le territoire communal,
- de faciliter la recherche de partenariats et de financements et d'avoir une garantie d'implication financière et technique pérenne (État-collectivités territoriales-Europe...),
- de mettre en œuvre une offre culturelle élargie, attrait supplémentaire pour la fréquentation touristique.

Le label "Ville ou pays d'art et d'histoire", attribué par le Ministère de la culture et de la communication, pourrait répondre à ces objectifs. Il est attribué à des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients de l'enjeu que représente l'appropriation de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de valorisation de la qualité de l'architecture du patrimoine bâti et du cadre de vie. Ce label implique notamment la création d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine, avec la création d'un emploi d'animateur, dont la principale mission est de faire le lien entre les différents patrimoines culturels afin de consolider la politique culturelle et touristique de la commune.

La commune de Saül souhaite présenter une candidature au label "Ville ou pays d'art et d'histoire", dont la première étape, indispensable à la rédaction du dossier de candidature, est de formaliser une politique culturelle communale. Elle est en cela soutenue par le PAG et la DAC qui proposent leur appui technique et financier et travaillent en étroite relation avec les référents culturels de la mairie, porteurs du projet.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire technique et financier

Implication de la commune de Saül

Porteur du projet

Autres partenaires

DAC

Période de mise en œuvre

2014 : formalisation de la politique communale / montage du dossier de candidature au label « Ville ou pays d'art et d'histoire »

2014-2016 : consolidation de la politique culturelle de la commune facilitée par le recrutement d'un chargé de mission dans le cas où le label est obtenu – accompagnement du PAG, de la DAC et de leurs partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets culturels identifiés et validés par la commune dans le cadre de sa politique culturelle.

Plan de financement

- PAG : Temps agent appui technique (montage pré-dossier de candidature) + financement stagiaire (Étude sur l'histoire de Saül – voir action n°5).

- DAC : Temps agent appui technique + financement chargé de mission pour aider à consolider la politique culturelle de la commune et finaliser le dossier de candidature

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Production d'un rapport de candidature au label « Ville ou pays d'art et d'histoire », comprenant la formalisation d'une politique culturelle

Obtention du label



Convention d'application de la charte du PAG
Commune de Saül



Action n°2

Promouvoir le territoire

et la richesse des patrimoines naturels et culturels de Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

- > **Sous-orientation II-1-1** Identifier les patrimoines culturels des territoires
- > **Sous-orientation II-1-2** Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

- > **Sous-orientation II-2-2.** Proposer des outils de médiation culturelle

Orientation II-3 Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel

- > **Sous-orientation II-3-1** Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle
- > **Sous-orientation II-3-2** Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures

Description de l'action

Cette action doit contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire de Saül en :

- Attirant les touristes et favoriser le développement endogène de cette filière économique ;
- Attirant les scientifiques et favoriser le développement des connaissances naturalistes ;
- Développant le tourisme professionnel (donner envie aux professionnels de venir travailler sur le territoire communal) ;
- Développant un sentiment d'appartenance valorisant pour les habitants et plus largement pour les Guyanais ;
- Développant l'intégration des problématiques de développement du sud guyanais dans les politiques régionales.

Il s'agit de contribuer à la promotion/valorisation du territoire et de la richesse des patrimoines naturels et culturels de Saül à travers :

- Des actions globales de communication du PAG (site web, évènementiel, média) ;
- Des actions ciblées comme par exemple :
 - l'organisation d'évènements valorisant les patrimoines locaux comme l'évènement « Saül, jardin d'Amazonie » (voir action n°6);
 - la conception, l'édition et la distribution de brochures thématiques dont par exemple la carte guide de Saül, la carte technique des sentiers de randonnée (voir action n°12) ;

- la sensibilisation et la fourniture d'informations et d'images aux médias, aux organismes chargés de la promotion du territoire, aux éditions touristiques, aux agences de voyage, aux prestataires, etc.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote ou partenaire

Implication de la commune de Saül

Pilote ou partenaire

Autres partenaires

Organismes chargés de la promotion du territoire (Comité du tourisme de Guyane – Office de tourisme)

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Indicateur(s) de réalisation / résultat



Action n°3

Accompagner la restauration de la maison Agasso
en vue de la création d'un lieu d'accueil thématique,
témoin de l'époque de l'orpaillage traditionnel

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

> **Sous-orientation II-1-2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales**

Description de l'action

M. Simplicie Agasso, décédé en 2010, était une figure emblématique de Saül. Saint-lucien d'origine, sa famille a participé à cette vague de migrants venus dans le sud de Guyane pour exploiter l'or de manière traditionnelle et qui ont fait l'histoire du bourg et de la commune de Saül.

Son ancienne maison située au cœur du village, remarquable « lieu d'ambiance » reflétant le cadre de vie des orpailleurs traditionnels, est un ensemble caractéristique de l'habitat traditionnel de Saül. L'habitation est composée d'une maison principale avec deux pièces en enfilade et d'une salle d'eau, de bâtiments annexes dont une cuisine, un poulailler, des sanitaires communiquant à l'extérieur par un carbet couvert, d'un petit espace à ciel ouvert et d'un jardin potager clôturé. L'ensemble est aujourd'hui dans un état très dégradé.

De son vivant, M. Agasso avait exprimé son souhait de voir sa maison restaurée comme témoin de l'histoire de Saül et de ses habitants pour les générations futures. A son décès, les habitants ont manifesté la volonté de réaliser son vœu.

L'action consiste à restaurer la maison Agasso, pour en faire un lieu de découverte du patrimoine de la commune à l'attention des habitants et des visiteurs. Cette action s'inscrit dans le projet plus global de valorisation du patrimoine historique et culturel de la commune en vue notamment d'en développer l'attractivité touristique. Elle pourra s'inscrire dans la démarche « Ville ou pays d'art et d'histoire » (voir action n°1). Un partenariat est déjà amorcé entre la commune, la DAC et le PAG.

Dans le cadre d'une action conjointe entre la DAC et le PAG et dans un but de sauvegarde, une partie des objets patrimoniaux ayant appartenu à M. Agasso a été triée et archivée à la maison du PAG. Ces objets pourraient être présentés dans le lieu restauré.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote ou partenaire (technique et / ou financier)

Implication possible dans la gestion participative du site

Implication de la commune de Saül

Pilote ou partenaire

Entretien & maintenance du site en tant que propriétaire

Autres partenaires

DAC dont l'architecte des bâtiments de France (ABF)

Association à créer (partenariat public/privé) pour gérer l'exploitation et l'entretien du site

Habitants de Saül

Période de mise en œuvre

2015, 2016

Plan de financement**Indicateur(s) de réalisation / résultat**

Restauration de la maison Agasso

Ouverture du site au public



Action n°4

Mener une étude archéologique sur l'histoire de l'orpaillage à Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

> **Sous-orientation II-1-1** Identifier les patrimoines culturels des territoires

> **Sous-orientation II-1-2** Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

Description de l'action

Riche de son histoire liée à l'orpaillage artisanale, Saül a conservé de nombreux vestiges liés à ces activités. Afin de mettre en valeur ce patrimoine culturel remarquable, un travail de collecte réalisé par Pierre Rostand va être mené, avec l'appui du PAG.

L'ensemble de ce travail, conduit en étroite collaboration avec le service régional d'archéologie (SRA), pourrait se traduire par :

- la collecte et la description du matériel d'orpaillage trouvé sur les sites archéologiques identifiés, avec son dépôt au PAG dans l'attente de la création d'une structure plus adaptée (écomusée) dans le village pour les accueillir ;

- la production d'un rapport contenant la description des sites reconnus, la lecture des empruntes laissées dans le paysage, des propositions de panneaux d'information et d'interprétation pour de futurs circuits de visite, etc.

Les sites les moins accessibles feront l'objet d'une étude uniquement bibliographique, notamment sur les techniques traditionnelles d'orpaillage mises en œuvre.

Des propositions seront faites pour la sauvegarde de sites ou de matériel d'intérêt particulier.

Les résultats attendus et la forme sous laquelle ils seront présentés, pourront être redéfinis en fonction des souhaits de la mairie, en lien avec la DAC (SRA - Service régional d'archéologie) et le PAG. Ils donneront lieu à la publication d'un document spécifique sur la place de l'orpaillage passé dans l'histoire et les paysages de Saül, sur les techniques de l'orpaillage passé ...

Les données recueillies lors de cette étude viendront nourrir les réflexions menées sur la politique communale de valorisation du patrimoine culturel, en vue notamment de porter au candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » (voir action n°1).

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire financier et technique pour la phase d'étude

Implication de la commune de Saül

A définir pour la phase étude

Maître d'ouvrage pour la valorisation des résultats

Autres partenaires

Projet porté par M. Pierre Rostand, à titre individuel

DAC / SRA : partenaire technique pour la phase étude

Période de mise en œuvre

2014, 2015

Plan de financement

Soutien financier 100% PAG (dans l'attente d'un éventuel partenariat DAC)

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de sites archéologiques identifiés

Nombre d'objets collectés sur ces sites

Production de valorisation (livret d'interprétation sur l'histoire, les techniques de l'orpaillage passé et l'emprunte sur les paysages de la commune de Saül)



Action n°5

Éditer un ouvrage sur l'histoire de la commune de Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

> ***Sous-orientation II-1-1*** Identifier les patrimoines culturels des territoires

> ***Sous-orientation II-1-2*** Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

Description de l'action

Dans le cadre de la démarche de candidature au label « Ville ou pays d'art et d'histoire » engagée par la commune (voir action n°1), et afin d'étoffer le dossier de candidature sur la partie historique, le PAG envisage de financer un stagiaire pour réaliser un travail approfondi d'inventaire bibliographique, d'analyse des archives départementales et d'entretiens auprès des habitants pour élaborer un rapport le plus exhaustif possible sur l'histoire de la commune. Ce stage pourrait également faire des propositions sur les moyens et les supports pour présenter ces données historiques aux habitants de Saül et aux visiteurs.

Un des objectifs à terme est l'édition d'un ouvrage grand-public sur l'histoire de la commune de Saül, ce qui répondrait à une préconisation du conseil scientifique du PAG, dans un domaine porteur d'intérêt pour les élus locaux et la population.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote technique et financier de l'étude

Implication de la commune de Saül

Partenaire technique

Facilitateur de la démarche participative

Co-porteur à terme avec le PAG pour la phase de valorisation des résultats

Autres partenaires

-

Période de mise en œuvre

2014

Plan de financement

PAG : financement stagiaire (approfondissement de l'histoire de Saül) et financement logistique

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Production d'un rapport de synthèse sur les données recueillies et classement de la bibliographie existante

Identification d'actions pour valoriser les données historiques



Action n°6

Contribuer à l'animation culturelle et touristique locale
à travers l'organisation d'événements annuels sur la commune de Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion :

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> Sous orientation I-2-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

> Sous-orientation II-2-1 Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale

Orientation III-2 : Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> Sous-orientation III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

Zone de cœur :

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> Sous-objectifs I-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

Description de l'action

Afin de dynamiser l'animation autour des patrimoines naturels et culturels locaux et dans le but d'améliorer l'attractivité de la destination de Saül, il est proposé d'organiser annuellement au moins deux événements d'ampleur régionale sur le territoire de la commune.

Ces événements doivent permettre de faire découvrir aux guyanais et aux visiteurs, voire de faire redécouvrir aux habitants de Saül, les richesses naturelles et culturelles de la commune.

Cette action s'inscrit dans la continuité d'initiatives déjà mises en œuvre par le PAG dans le cadre de la déclinaison des « journées du patrimoine », des « rendez-vous au jardin » ou du « joli mois de l'Europe ». Il s'agirait notamment de pérenniser l'événement « Saül, jardin d'Amazonie » organisé en 2013 par le PAG, qui a proposé aux habitants et aux visiteurs la restitution de programmes scientifiques menés dans l'année sur Saül, la découverte et la dégustation des plantes aromatiques et médicinales traditionnelles locales, la visite guidée de sentiers de randonnées à proximité du village ...

L'organisation de ses manifestations est coordonnée par le PAG, avec l'appui de la commune. Il est nécessaire d'anticiper et de préparer les animations et interventions mais surtout l'accueil d'un nombre important de visiteurs : coordination avec Air Guyane pour la desserte aérienne, avec les hébergeurs et les restaurateurs voire avec les autres opérateurs touristiques de Saül (guides ...).

La communication autour de ces événements est assurée par le PAG.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

Partenaire technique

Autres partenaires

Air Guyane

Les restaurateurs et hébergeurs

Certains habitants de la commune à titre personnel

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

PAG 100%

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de visiteurs accueillis à Saül à l'occasion de ces événements

Nombre d'animations mises en œuvre lors de ces événements



Action n°7

Favoriser la transmission des savoir-faire traditionnels
à travers la construction du carbet communal de Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion :

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoirs faire locaux entre les générations.

> **Sous-orientation II-2-2 Proposer des outils de médiation culturelle et plus particulièrement la sous-orientation II.2.3 et les mesures II.2.3.1.**

Orientation II-3 Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel.

> **Sous-orientation II-3-2 Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures.**

Description de l'action

En 2012, la mairie de Saül a sollicité le soutien du PAG pour la construction d'un nouveau carbet communal sur la place de fêtes du bourg.

Ce carbet communal, situé dans le périmètre d'un bâtiment classé monument historique, doit être une vitrine des savoir-faire traditionnels saüliens en termes de construction bois. Ce projet de construction donnera lieu à des sessions d'échange sur les techniques traditionnelles de construction avec la population à toutes les phases du chantier, depuis l'exploitation du bois (reconnaissance des essences, abattage ...) jusqu'à la construction proprement dite. Ces échanges permettront de transmettre les savoirs et savoir-faire traditionnels et d'échanger sur l'amélioration des méthodes de construction locales. Ils pourraient donner lieu à la rédaction d'un document de bonne pratique de construction adaptée au contexte local.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire technique et financier

Implication de la commune de Saül

Maitre d'ouvrage

Autres partenaires

DAC pour avis sur l'architecture du bâtiment et l'insertion dans l'environnement du monument historique

CIRAD pour contribuer à diversifier la palette de bois utilisés dans la construction

ONF pour la fourniture de bois sur pied

Période de mise en œuvre

2014

Plan de financement

Leader (conseil général + FEADER) : 53 189 € en numéraire

PAG : 9 500 € en numéraire

Mairie : 15 640 € en valorisation du temps de travail agents

ONF : 1 200 € en valorisation de mise à disposition de bois

TOTAL = 79 529 €

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Organisation de la formation abattage des arbres

Construction du carbet

Utilisation de bois locaux dans la construction

Nombre de sessions d'échange autour de la construction organisées avec la population



Action n°8

Soutenir le projet communal de développement éco-touristique

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

- > **Sous-orientation III-2-1** Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable
- > **Sous-orientation III-2-2** Développer l'attractivité du territoire
- > **Sous-orientation III-2-4** Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité
- > **Sous-orientation III-2-5** Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

Description de l'action

La commune de Saül a déjà une stratégie de développement de l'écotourisme sur son territoire qui consiste notamment à :

- Conforter le positionnement de Saül comme un site incontournable de la randonnée découverte de la forêt guyanaise ;
- Diversifier l'offre touristique actuelle en développant une offre de tourisme culturel principalement tournée sur l'histoire contemporaine du village (orpaillage traditionnel, architecture, patrimoine culturel matériel et immatériel) ;
- Initier le développement de l'accessibilité universelle de la destination (projet « tourisme et handicap », voir action n°10).

Cette action consiste à soutenir la commune de Saül techniquement et/ou financièrement dans la mise en œuvre d'actions concrètes de développement éco-touristique dans les domaines suivants :

- Communication et promotion ;
- Formation et professionnalisation ;
- Qualité, marque, labels ;
- Aménagement et équipement touristique et de valorisation du patrimoine ;
- Interprétation des patrimoines ;
- Accompagnement des porteurs de projets dans le secteur touristique ;
- Expertise et ingénierie de projets touristiques ;
- Observatoire ;
- Événementiel ;
- Tourisme durable ;

- Accessibilité ;
- Planification.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire de la mise en œuvre du projet communal de développement éco-touristique
Implication à définir en fonction des actions concrètes déclinées

Implication de la commune de Saül

Pilote

Autres partenaires

Autres organismes intervenant dans le secteur du tourisme

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Indicateur(s) de réalisation / résultat



Action n°9

Concevoir et développer un accueil de scientifiques et de découverte
sur le site des Monts Galbao – Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous-orientation I-2-3** Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> **Sous-orientation III-2-4** Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité

Description de l'action

Cette action consiste à concevoir et à développer un programme d'accueil, d'aménagement et d'animation visant le développement de missions de recherche scientifique ainsi que des séjours touristiques de vulgarisation scientifique et de découverte des patrimoines naturels.

Cette action implique concrètement la mise en œuvre :

- d'infrastructures, aménagement et équipement (la réhabilitation du carbet Galbao mais aussi l'aménagement d'accès et d'itinéraires de randonnées aux alentours du site voire d'autres équipements d'accueil) ;
- d'animations et services liées à l'organisation de missions scientifiques ;
- d'animations touristiques de découverte et de vulgarisation scientifique.

Cette action présente 3 axes avec des objectifs propres :

- un **axe scientifique** dont les objectifs sont de :
 - Développer la connaissance scientifique de la zone en facilitant et encourageant l'accueil et l'organisation de missions scientifiques sur les Monts Galbao ;
 - Créer une station de recherche permanente sur le site, qui pourra être intégrée à un réseau de placettes de suivi de l'environnement dont l'objectif est notamment de suivre et mesurer les changements climatiques globaux ;
 - Développer la notoriété et l'attractivité scientifique des Monts Galbao et contribuer à la reconnaissance de l'intérêt écologique de ce site ;
- un **axe de développement local** dont les objectifs sont de :
 - Contribuer au développement économique de Saül via le développement de la fréquentation scientifique et de découverte (Guide – hébergement – restauration - logistique) ;
 - Contribuer à l'attractivité touristique de la commune en élargissant l'offre locale d'activité et en intégrant la recherche scientifique dans l'identité du territoire ;
 - Développer une démarche pilote en recherchant l'exemplarité dans l'intégration des aménagements (minimisation des impacts en phase travaux et sur le fonctionnement sur long terme).

- un **axe de communication et de sensibilisation** dont les objectifs sont de :
 - Contribuer au rayonnement de la commune de Saül et du PAG à travers le développement d'un projet vitrine ;
 - Sensibiliser les populations et les visiteurs aux patrimoines naturels et aux enjeux locaux, nationaux et internationaux de conservation et de connaissance.

La mise en œuvre de cette action implique :

- une phase de préfiguration, avec une concertation locale sur l'intérêt de l'action et sur les contours du projet (quels infrastructures, aménagements et équipements mettre en place) ;
- la validation par la commune de Saül ;
- une étude de faisabilité et la recherche de financements ;
- la mise en œuvre du projet puis l'exploitation.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote du projet

Implication de la commune de Saül

Partenaire

Autres partenaires

ONF

Collectivités territoriales

Services déconcentrés de l'Etat

ADEME

Partenaires scientifiques et financiers à déterminer (dont Europe).

Période de mise en œuvre

Lancement de la préfiguration en 2014

Plan de financement

Financements à rechercher

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Définition d'un projet en concertation

Validation par la commune de Saül



Convention d'application de la charte du PAG
Commune de Saül



Action n°10

Accompagner la mise en œuvre du projet « tourisme et handicap »

Contribution aux orientations et aux objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> Sous-orientation III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité

Description de l'action

Cette action a pour objectif de contribuer au développement de la filière touristique de Saül en permettant l'accessibilité universelle (accessibilité aux personnes atteintes des différents types de handicap) à la commune et à ses espaces naturels. Elle s'inscrit dans la politique communale de développement de la filière éco-touristique.

En préfiguration de cette action, le Parc amazonien de Guyane a commandé en 2013 une expertise qui a permis de définir les axes de développement d'un projet d'accueil adapté intitulé « **Saül, l'Amazonie pour tous** ».

Cette action consiste à mettre en œuvre de ce projet, découpé en deux tranches consécutives :

Tranche 1 (2014) :

- Qualification de l'offre existante et organisation de deux formations à l'attention des acteurs locaux volontaires : formation à l'accueil adapté et formation à l'auto construction pour l'amélioration de l'accessibilité ;
- Organisation d'un séjour adapté « test », avec la participation d'experts eux-mêmes en situation de handicap. Ce test doit permettre de constater la réalité de l'accueil handicap à Saül afin de proposer des ajustements de la programmation de formation, d'aménagements et d'équipements ainsi que les ambitions du projet.

Tranche 2 (2015-2016) : Programmation et mise en œuvre des actions de formation, aménagements et équipements proposées à l'issue de la tranche 1.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote de l'animation du projet

Implication de la commune de Saül

Partenaire

Autres partenaires

Opérateurs touristiques de Saül

Période de mise en œuvre

2014-2015-2016

Plan de financement

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre d'opérateurs locaux ayant suivi les formations

Organisation du séjour test

Établissement de la programmation de la tranche 2



Action n°11

Finaliser et entretenir la signalétique directionnelle
sur les sentiers de randonnée pédestre

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> **Sous-orientation III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité**

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'améliorer la qualité des équipements du réseau de sentiers de Saül.

Elle consiste à :

- Entretien des panneaux et balises de signalétique directionnelle déjà existants sur le réseau de sentiers, mis à disposition par le PAG en 2013 (environ 60 panneaux directionnels et 60 balises).
- Concevoir et réaliser, avec les partenaires, deux stations d'information sur le réseau de sentiers de randonnée : au centre bourg et à l'aérodrome.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

Partenaire

Autres partenaires

Conseil général

ONF

Comité du tourisme de Guyane

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

PAG 100%

Indicateur(s) de réalisation / résultat

État général des panneaux de signalisation

Mise en place des stations d'information



Convention d'application de la charte du PAG
Commune de Saül



Action n°12

Réaliser une carte technique des sentiers de Saül
à destination des randonneurs

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> Sous-orientation III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité

Description de l'action

L'objectif de cette action est de contribuer à la stratégie touristique de la commune en positionnant Saül comme un site incontournable de la randonnée de découverte de la forêt tropicale guyanaise.

Il s'agit de développer une carte « tout terrain » dédiée au réseau de sentier de Saül, adaptée aux conditions d'utilisations des randonneurs.

Cet outil propose :

- une description de chaque sentier aménagé sur le territoire communal ;
- une interprétation des espaces naturels accessibles en parcourant les sentiers.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

Partenaire

Autres partenaires

Partenaire de distribution à identifier

Période de mise en œuvre

2014

Plan de financement

PAG 100%

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Réalisation et impression de la carte

Nombre d'exemplaires distribués



Action n°13

Participer à l'entretien du réseau d'itinéraire de randonnée pédestre

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> **Sous-orientation III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité**

Description de l'action

Cette action doit contribuer à l'entretien du réseau d'itinéraire pédestre de la commune pour favoriser la qualité et la sécurité des itinéraires.

Concrètement, il s'agit pour le PAG :

- d'accompagner la commune dans la conception et l'élaboration d'un programme d'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée pédestre ;
- de contribuer techniquement et financièrement à la mise en œuvre du programme d'entretien, selon des modalités non encore définies.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire

Implication de la commune de Saül

Pilote

Autres partenaires

ONF

Conseil général

Comité du tourisme de Guyane

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Programme d'entretien

Convention PAG-Commune sur l'entretien des sentiers



Action n°14

Favoriser l'intégration des micro-filières locales au développement touristique

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> **Sous-orientation III-2-4** Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité

> **Sous-orientation III-2-5** Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

Description de l'action

La stratégie de développement économique de la commune s'articule largement autour de l'écotourisme. Aussi, nombre d'activités locales, existantes ou à développer, valorisant les ressources naturelles et les savoir-faire locaux, pourraient être valorisées et s'articuler avec le développement du tourisme : valorisation des productions agricoles dans les restaurants et les hébergements locaux, vente d'artisanat ou de productions agro transformés aux visiteurs, etc.

Concrètement, cette action consiste à :

- accompagner les initiatives locales allant dans le sens d'une valorisation des produits et services du territoire ;
- faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets entrant dans ce champ ;
- favoriser une structuration en micro-filières en favorisant les rapprochements entre acteurs du tourisme, productions agricoles, artisanales, restauration, guidage, hébergement...

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire et/ou appui technique

Implication de la commune de Saül

Pilote de la politique touristique et culturelle

Autres partenaires

Acteurs locaux

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Retombées économiques du tourisme pour les acteurs locaux

Amélioration qualitative de l'offre touristique en l'enrichissant des dimensions qualitatives des savoir-faire locaux



Convention d'application de la charte du PAG
Commune de Saül



Action n°15

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de réduction des déchets

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous-orientation I-2-3** Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

> **Sous-orientation II-2-2** Proposer des outils de médiation culturelle

Orientation III-1 Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

> **Sous-orientation 3-1-1** Associer la population aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services

> **Sous-orientation 3-1-2** Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes

Description de l'action

Cette action vise à soutenir les initiatives et partenariats pour l'amélioration globale du service de collecte et traitement des déchets :

- maintien des animations en milieu scolaire autour de la problématique des déchets et leur gestion (en lien avec les actions n° 33 et 34) ;
- mise en place de démarches pédagogiques sur le tri des déchets et l'utilisation des déchets organiques (composteur) ;
- amélioration de l'existant en matière de collecte et stockage des déchets dans la commune ;
- recherche de mise en place d'un système de tri sélectif des déchets, à vocation expérimentale et transitoire ;
- Assurer les relations institutionnelles avec les partenaires autour des attentes de la commune, ainsi que des projets et moyens de la CCOG (voir action n°32).

Implication de l'établissement public du PAG

L'établissement public du Parc amazonien de Guyane apporte de l'information et sensibilise les acteurs à différents niveaux (collectivités, préfecture, services déconcentrés de l'Etat, ministères,...) mais n'intervient pas directement dans la gestion et le pilotage de ces projets.

Pour cela le PAG s'inscrit dans des relations pluriannuelles avec la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) par une convention cadre qui peut être renouvelées et évoluer dans le temps (voir action n°32).

Cette convention cadre est déclinée sous forme de conventions d'application multi-partenariales pour la mise en œuvre concrète des opérations.

Implication de la commune de Saül

Partenaire

Autres partenaires

Communautés de communes (CCOG)

État (Préfecture, SGAR)

Conseil Général

Eco-organismes ...

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Financements croisés en matière d'investissements (Europe FEDER, FEADER, Collectivités, Etat, Offices, etc) définis en partenariat lors de la mise en place des projets.

Financements PAG pour les moyens matériels et d'ingénierie (fournitures et acheminement, temps de travail)

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre d'animations réalisées sur le thème des déchets

Nombre d'actions mutualisées

Mise en place de structures intermédiaires de stockage des déchets et ordures ménagères

Mise en place d'un système de tri



Action n°16

Surveiller le territoire et mettre en œuvre la police de l'environnement

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous-orientation I-2-4** *Mettre en œuvre la police de l'environnement*

Orientation I-3 Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal

> **Sous-orientation I-3-1** *Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage illégal*

> **Sous-orientation I-3-3** *Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national*

Zone de cœur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> **Sous-objectif I-1-4** *Organiser une surveillance renforcée de la zone de cœur*

Objectif I-2 Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur

> **Sous-objectif I-2-1** *Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage*

> **Sous-objectif I-2-3** *Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de cœur*

Description de l'action

L'Établissement public du PAG depuis sa création a mis en place un parcours de professionnalisation adapté pour un certain nombre de ses agents ayant permis d'instaurer une brigade nature composée début 2014 de 17 agents commissionnés assermentés. Ceux-ci remplissent les missions de surveillance du territoire et de police de l'environnement qui incombent au PAG. Leurs actions s'inscrivent dans le cadre d'un protocole d'accord avec le parquet qui définit depuis juin 2013 la politique pénale en vigueur sur les territoires concernés par le PAG.

Annuellement, les agents commissionnés et assermentés de la brigade nature dont certains en poste sur Saül au sein de la délégation territoriale Centre, assurent des missions de surveillance terrestres (fréquence hebdomadaire) et fluviales (plus ponctuellement), et en cas de besoin le guidage éventuel sur le terrain des forces de l'ordre en présence.

Le territoire de la commune de Saül impacté par les activités d'orpaillage illégal fait également l'objet de trois missions aériennes par an, assurées en partenariat avec l'expertise de l'ONF, permettant de suivre l'évolution de ces activités et de diagnostiquer leurs impacts.

A un rythme bi-mensuel, les agents mènent des relevés du niveau de turbidité sur certaines criques autour du village de Saül, dans un objectif de veille et de suivi du retour à un bon niveau de qualité des eaux (voir action n°17).

L'ensemble des informations ainsi recueilli par ces diverses missions permettent à travers une veille et un diagnostic de contribuer à l'observatoire de l'activité minière (OAM) et d'alerter régulièrement les partenaires en charge de la lutte contre l'orpaillage illégal au sein du dispositif Harpie pour la prise en compte des priorités territoriales de la commune (zones de vie et d'activités de développement durable, zone de cœur).

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

Gendarmerie sur le terrain (brigade mobile) et autres partenaires du dispositif Harpie de la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI).

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

100% PAG :

- Temps agent en mission
- Matériel logistique et équipement sécurité
- Prestation hélicoptère pour surveillance aérienne et expertise ONF

Indicateur(s) de réalisation / résultat

3 rapports par an de résultats des suivis aériens

Rapports techniques des missions terrestres et fluviales

1 bilan annuel des impacts (bilan patrimonial)

Prise en compte du territoire de la commune dans les priorités de lutte du dispositif Harpie



Action n°17

Évaluer et suivre les impacts portés à l'environnement
par les activités d'orpaillage illégal

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Orientation I-3 Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal

> **Sous-orientation I-3-2** Assurer un diagnostic efficace des impacts environnementaux et humains de l'orpaillage illégal

> **Sous-orientation I-3-3** Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national

Objectif I-2 Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur

> **Sous-objectif I-2-2** Évaluer les impacts environnementaux et restaurer les écosystèmes dégradés

> **Sous-objectif I-2-3** Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de cœur

Description de l'action

Les activités d'orpaillage illégal demeurent la principale pression et menace pour l'intégrité des écosystèmes forestiers au sein des territoires concernées par le PAG.

Dans le cadre de ses missions de suivis et d'alerte des autorités compétentes pour la lutte, le PAG s'est engagé dans la mise en place d'un dispositif d'évaluation des impacts des activités d'orpaillage illégal sur l'environnement.

La localisation, l'identification et l'évaluation des impacts peuvent être menées au travers des programmes de missions terrestres et fluviales assurés par les agents commissionnés et assermentés de la brigade nature.

Mais le diagnostic des impacts sur la commune de Saül s'effectue plus particulièrement par :

1/ des relevés du niveau de turbidité sur certaines criques autour du village de Saül, à un rythme bimensuel, dans un objectif de veille et de suivi du retour à un bon niveau de qualité des eaux. Ces relevés intègrent le dispositif régional piloté par la DEAL concernant la mise en réseau des suivis turbidité pour la Guyane ;

2/ trois missions aériennes par an, assurées en partenariat avec l'expertise de l'ONF, permettant de suivre l'évolution de ces activités et de diagnostiquer leurs impacts environnementaux par l'analyse complémentaire des images satellitaires.

Un bilan patrimonial (évaluation et évolution des impacts environnementaux) annuel est ainsi établi par l'ONF pour l'ensemble du territoire du PAG et par grand secteur géographique (territoire communal de Saül notamment).

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

ONF partenaire technique

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

100% PAG :

- Temps agent en mission
- Matériel logistique et équipement turbidité
- Prestation hélicoptérée pour surveillance aérienne et expertise ONF

Indicateur(s) de réalisation / résultat

3 rapports par an de résultats des suivis aériens

Rapports techniques des missions terrestres et fluviales

Base de données des niveaux de turbidité contribuant au réseau régional

1 bilan annuel des impacts (bilan patrimonial)



Action n°18

Faire du Mont Galbao un site de référence scientifique

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

- > **Sous-orientation I-2-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques
- > **Sous-orientation I-2-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public
- > **Sous-orientation I-2-3** : Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

Zone de coeur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

- > **Sous-orientation I-1-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques
- > **Sous-orientation I-1-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public
- > **Sous-orientation I-1-3** : Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

Description de l'action

Il s'agit de créer une station de recherche permanente sur le site du Mont Galbao, qui pourra être intégrée à un réseau d'observatoires de l'environnement et des écosystèmes dont l'objectif est notamment de suivre et mesurer les changements globaux (changements climatiques).

L'aménagement du site pourra comprendre :

- un hébergement pour les scientifiques mais également d'autres visiteurs (voir action n°9) ;
- des placettes référencées ainsi que des capteurs permettant de mesurer les changements globaux et de caractériser le milieu ;
- des équipements scientifiques pour les mesures pérennes, entretenus et opérés à l'année par les agents du PAG.

Le PAG prévoit également d'acquérir des images LIDAR du Mont Galbao.

Cette action est menée de manière conjointe avec l'action n°9 « Concevoir et développer un accueil de scientifiques et de découverte sur le site des Monts Galbao - Saül ».

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

Partenaire promotionnel de l'intérêt scientifique du site

Autres partenaires

Laboratoires de recherche...

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement**Indicateur(s) de réalisation / résultat**

Enrichissement de l'état des connaissances sur le territoire de Saül

Renforcement de l'attractivité de Saül pour le tourisme scientifique



Action n°19

Suivre les ressources gibier et évaluer leur pérennité
(Programme chasse)

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-1 : Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées

> **Sous-orientation I-1-1** : Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions

> **Sous-orientation I-1-2** : Co-construire, avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces

Zone de Coeur

Objectif I-3 : Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées

> **Sous-objectif I-3-1** : Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions

> **Sous-objectif I-3-2** : Co-construire, avec les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces

Description de l'action

Il s'agit d'un programme d'étude participatif dans lequel les scientifiques et les populations locales participent ensemble à l'amélioration de la connaissance des pratiques de chasse et de l'évolution des populations de gibier à proximité des bassins de vie. Ce programme vise la mise en œuvre d'une gestion durable de la ressource.

Il comprend :

- un volet d'enquête de chasse (2/3 des chasseurs présents sur les bassins de vie), devant permettre d'appréhender les pratiques de chasse sur le territoire ;
- un volet de comptage de faune par la méthode des indices kilométriques d'abondance (IKA), devant permettre d'évaluer les populations de gibier près des bassins de vie.

Si le premier volet est aujourd'hui achevé, le second volet est permanent (pratiqué par l'ONCFS puis par le PAG depuis 2005). L'analyse des résultats des IKA et de leur évolution avec les populations locales doit permettre de proposer des mesures de gestion de la faune chassée.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

ONCFS ; OHM Oyapock CNRS.

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

PAG 100% (temps de travail des agents et prise en charge de la logistique)

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de comptages IKA réalisés sur le territoire de Saül (IKA = Indices Kilométriques d'Abondances, Grandeur utilisée en Amazonie pour évaluer l'effet de la gestion de la faune sur son état (croissance, disparition...)).



Action n°20

Étudier l'écologie et la répartition spatiale du pécarì à lèvres blanches (Programme BEST SOPPAG)

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous orientation I-2-1** Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous orientation I-2-2** Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public.

Zone de cœur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> **Sous objectif I-1-1** Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous objectif I-1-2** Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Description de l'action

L'objectif de cette étude sur la biologie et l'écologie du pécarì à lèvres blanches (*tayassu pecari*) est de comprendre les fluctuations des populations de cette espèce en Guyane française. Cette étude contribue aux travaux menés actuellement par la communauté scientifique sud américaine (Pecari Specialists Group-UICN). Elle correspond également à une priorité régionale, au regard de la diminution importante des populations de pécarì à lèvre blanche au cours des dix dernières années.

Dans le cadre du partenariat PAG/ONCFS, en partie financée par les fonds BEST de l'Union européenne, plusieurs axes d'étude sont mis en œuvre :

- L'analyse des ressources bibliographiques disponibles et un inventaire des connaissances locales sur l'espèce afin d'établir un état de l'art complet ;
- L'organisation de formations de capture pour une partie des agents du PAG et la mise en place d'un réseau d'informateurs ;
- La capture d'individus adultes pour la mise en place de colliers satellite et le suivi de l'espèce (déplacements, habitats, domaines vitaux, etc.) ;
- La collecte et le stockage de matériel génétique (principalement issus des retours de chasse) pour l'étude génétique ultérieure ;
- La réalisation de supports de communication pour la restitution des premiers résultats et la sensibilisation des populations locales.

A partir de ces premiers résultats, un programme d'étude plus complet pourrait être envisagé à plus long terme (recherche des financements LIFE, InterReg,...).

Implication de l'établissement public du PAG

Coordinateur

Certains agents de la DT Centre sont formés aux techniques de capture et peuvent être amenés à participer aux missions de capture.

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

ONCFS

Période de mise en œuvre

2014 (poursuite éventuelle au-delà en fonction des financements)

Plan de financement

Programme de 218 536 € financé à :

- 24% par le PAG (temps agents, frais de mission et déplacements, achat équipement) ;
- 18% par l'ONCFS ;
- 58% par l'UE.

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Capture effective de pécaris à lèvres blanches et récupérations des données du collier.

Nombre d'échantillons ADN collectés sur le territoire.



Action n°21

Participer au réseau national de suivi temporel des oiseaux communs
(Programme STOC-EPS)

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous-orientation I-2-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous-orientation I-2-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Zone de coeur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> **Sous-orientation I-1-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous-orientation I-1-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Description de l'action

Le STOC-EPS (suivi temporel des oiseaux communs – Échantillonnages ponctuels simples) est un programme national de suivi des populations d'oiseaux communs, compatible avec les autres suivis européens et mondiaux. L'objectif est de produire un indicateur d'évolution des populations d'oiseaux communs sur de vastes territoires. L'acquisition de données se fait par écoute des chants d'oiseaux par des ornithologues souvent amateurs répartis sur le territoire étudié. Le programme STOC permet de produire un indicateur environnemental (qui participe à suivre la qualité des milieux naturels) retenu parmi les indicateurs développement durable par la France.

L'association GEPOG coordonne ce programme pour la Guyane. Elle accompagne l'établissement public dans la mise en place du protocole sur le territoire du PAG.

Implication de l'établissement public du PAG

Le PAG est porteur de ce suivi sur son territoire.

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

GEPOG

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

PAG 100%, en temps agents (8 hommes-jours par an à Säul).

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de relevés de suivi et de comptage des oiseaux communs



Action n°22

Caractériser les habitats forestiers de Guyane (Programme habitats 2)

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous-orientation I-2-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous-orientation I-2-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Zone de coeur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> **Sous-orientation I-1-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous-orientation I-1-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Description de l'action

Il s'agit de la deuxième phase du programme « Habitats » qui avait pour objectifs d'étudier les relations entre sol, végétation et grande faune (IKA – voir action n°19) pour définir une typologie objective des habitats forestiers de terre ferme qui couvrent plus de 80% du territoire guyanais. Au cours des 3 ans du programme, subventionnés par le PO-FEDER, 12 sites ont été précisément décrits, dont 6 dans le parc national. Les principaux résultats du programme ont été présentés au conseil scientifique du PAG en décembre 2012 et les analyses se poursuivent pour approfondir la connaissance des sols et améliorer les modèles cartographiques.

La phase 2 du programme visera à étudier d'autres sites et ainsi compléter la caractérisation des habitats de Guyane.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

ONF (pilote), CIRAD, Herbier de Guyane, DEAL ...

Période de mise en œuvre

Les dates ne sont pas encore connues et sont dépendantes du financement qu'obtiendra le pilote du programme.

Plan de financement**Indicateur(s) de réalisation / résultat**

Nombre de publications scientifiques

Cartographie des habitats de Guyane



Convention d'application de la charte du PAG
Commune de Saül



Action n°23

Contribuer au plan national d'action du palmier *Astrocaryum minus*

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> ***Sous-orientation I-2-1*** *Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques*

> ***Sous-orientation I-2-2*** *Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public*

Zone de cœur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> ***Sous-objectif I-1-1*** *Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques*

> ***Sous-objectif I-1-2*** *Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public*

Description de l'action

Le palmier *Astrocaryum minus* a été identifié sur le plan national comme l'une des espèces prioritaires en termes de conservation et a pour cela fait l'objet en 2009 de l'élaboration d'un plan national d'actions (PNA – DEAL/ONF). Il est en effet connu au plan mondial du spécimen type récolté au Brésil et de quelques individus en Guyane française répartis au sein de 4 petites populations très localisées, dont une d'une trentaine de spécimens découverte récemment aux alentours du village de Saül.

Face à l'enjeu de conservation pour cette espèce et la responsabilité qui incombe au PAG, les agents sont engagés dans la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées au PNA : prospections pour localisation des peuplements, inventaire, évaluation et état des populations (nombre d'individus, adultes et juvéniles, stades de reproduction...), mesure de la hauteur des spécimens et suivis de croissance, suivis des stades de reproduction et de la fertilité des graines, prélèvements pour échantillons en vue d'analyse génétique, identification des menaces, mise en œuvre d'éventuelles mesures de protection, etc.

L'ensemble de ces actions intègre ainsi le dispositif de mise en œuvre du PNA piloté par la DEAL Guyane.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote pour Saül dans le cadre d'un pilotage régional DEAL

Implication de la commune de Saül

Instauration concertée de mesures conservatoires éventuelles

Autres partenaires

DEAL, ONF, Conservatoire Botanique, Experts botanistes

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Prise en charge PAG : temps agent prospections, collectes et suivis de population

Financement propre au PNA pour étude génétique

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Atteinte des objectifs du PNA :

- Connaissance des populations du palmier sur Saül : évaluation et cartographie des peuplements,
- Suivis de reproduction
- Acquisition en biologie de l'espèce, résultats génétiques
- Préservation des peuplements localisés



Action n°24

Participer au réseau national et régional de surveillance
de la qualité des cours d'eau
(Programme petites masses d'eau)

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-1 Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées

> **Sous-orientation I-1-1** : Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> **Sous-orientation I-2-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous-orientation I-2-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Zone de coeur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> **Sous-orientation I-1-1** : Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques

> **Sous-orientation I-1-2** : Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

Description de l'action

La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et le PAG ont lancé une étude sur la qualité des petites masses d'eau en partenariat avec de nombreux partenaires scientifiques afin de mettre en place des indices de qualité de l'eau et du milieu aquatique et apporter des réponses vis-à-vis de la réglementation. La directive cadre européenne sur l'eau fixe en effet des objectifs de qualité de l'eau à atteindre à l'horizon 2015 or, aucune réglementation n'existe pour mesurer cette qualité.

Pour construire des indices de qualité de l'eau, les chercheurs ont capturé des poissons, des invertébrés, décrit les habitats aquatiques, les relations trophiques et prélevé des substrats. Les assemblages de ces différentes espèces donneront des indices sur la qualité de l'eau. Ces indices sont actuellement en cours de construction.

Une centaine de stations situées sur des zones intactes et des zones soumises à des pressions humaines, quelles soient agricoles, liées à l'exploitation forestière et à l'orpaillage (légal et illégal) ont été évaluées.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire financier

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

Hydreco, IRD, ONF, Université Paul Sabatier de Toulouse, INRA de Rennes, EPOC (CNRS-Université de Bordeaux)

Période de mise en œuvre

2014, 2015

Plan de financement

Coût total du programme : 1,8 M€

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Construction des indices de qualité poissons et invertébrés

Plaquettes de vulgarisation des résultats du programme

Publications scientifiques



Action n°25

Développer des outils d'interprétation
des patrimoines naturels, paysagers et culturels
en lien notamment avec le réseau d'itinéraires de randonnée pédestre

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion :

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> *Sous orientation I-2-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement*

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

> *Sous-orientation II-1-2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales*

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

> *Sous-orientation II-2-2 Proposer des outils de médiation culturelle*

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> *Sous-orientation III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes*

Zone de cœur :

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> *Sous-objectifs I-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement*

Description de l'action :

Les visiteurs de la commune de Saül, aujourd'hui majoritairement attirés par le réseau d'itinéraires pédestres de la commune et l'accessibilité de sa forêt très bien préservée, sont également en demande d'information sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers locaux.

La diversité, la richesse et la spécificité des biotopes accessibles, la recherche scientifique, l'agriculture, l'histoire du village intimement lié à l'épopée de l'orpaillage, l'architecture locale, l'archéologie précolombienne ou minière, la pharmacopée traditionnelle ou la vie actuelle à Saül sont autant de thèmes qui valorisés deviennent de véritables sujets d'intérêt touristique.

La démarche d'interprétation permet d'une part d'informer le visiteur sur une thématique donnée mais également de relier les thématiques entre elles afin de développer la compréhension du territoire et de ses spécificités à travers une vision globale.

La démarche d'interprétation pourra être développée à Saül à travers différents outils :

- Panneaux et tables d'interprétation ;

- Affiches, brochures, guides et livrets ;
- Animations et visites guidées ;
- Aménagement de sites et itinéraires thématiques (maison Agasso, sentiers d'interprétation).
- NTIC : Média web, audio guide etc.

Etapes d'élaboration et de mise en œuvre de la démarche d'interprétation :

- Etape 1 : Conception/élaboration d'un plan d'interprétation des patrimoines de la commune pour organiser, hiérarchiser et prioriser les contenus et les outils adaptés.
- Etape 2 : Recherche de financements (complémentaires au financement PAG si besoin.).
- Etape 3 : Mise en œuvre et développement du plan.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire technique et financier

Implication de la commune de Saül

Pilote

Autres partenaires

DAC, CR, CG, ONF, CTG, DRRT.

Période de mise en œuvre

2015, 2016

Plan de financement

PAG et autre partenaire financier à définir selon les besoins

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Élaboration du plan d'interprétation

Nombre d'outils et d'infrastructures d'interprétation mis en œuvre



Action n°26

Entretenir et développer le jardin des plantes médicinales
en vue de réaliser des animations de découverte du patrimoine local

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

> **Sous-orientation II-1-2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales**

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

> **Sous-orientation II-2-2 Proposer des outils de médiation culturelle**

Orientation III- 2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> **Sous-orientation III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité**

Description de l'action

L'aménagement d'un jardin de plantes de la pharmacopée traditionnelle créole a été engagé au bourg de Saül aux abords de la maison du PAG depuis 2010. Ce jardin est un support de valorisation et de transmission des connaissances locales sur les plantes médicinales et aromatiques et leur utilisation.

Ce jardin est entretenu régulièrement par les agents de la délégation territoriale du PAG.

L'objectif poursuivi par le PAG est d'en faire un support d'animation thématique :

- en visite libre, toute l'année, pour les habitants et les touristes ;
 - pour les élèves de l'école de Saül, au rythme d'au moins une animation par an ;
 - pour le grand public, à l'occasion d'événements annuels : « Jardins d'Amazonie », « journées du patrimoine »
- ...

Pendant la durée de cette convention, le jardin sera développé avec :

- la conception de panneaux de présentation des espèces plantées, afin de vulgariser les connaissances sur les plantes et leur utilisation ;
- un bac pourrait être ajouté pour augmenter le nombre de plantes aromatiques et médicinales présentées ;
- la possibilité pour les visiteurs de faire des plants des plantes présentées à emmener chez eux.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote

Implication de la commune de Saül

-

Autres partenaires

Habitants de Saül, autres porteurs de savoir sur les plantes médicinales et aromatiques locales.

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

100% PAG :

- Temps agent pour l'entretien et les animations
- Matériaux pour réalisation des bacs, conception et fabrication des supports de communication

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de plantes présentées et documentées

Nombre de visiteurs annuels du jardin dans le cadre des animations mises en œuvre (scolaires + événements annuels)



Action n°27

Mettre en œuvre des inventaires participatifs du patrimoine culturel
avec les habitants de Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

- > **Sous-orientation II-1-1** Identifier les patrimoines culturels des territoires
- > **Sous-orientation II-1-2** Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

- > **Sous-orientation II-2-2** Proposer des outils de médiation culturelle

Description de l'action

Dans le cadre de la définition de la politique culturelle de la commune, la mise en œuvre d'inventaires participatifs a été identifiée comme étant une étape importante de diagnostic du patrimoine connu et détenu par les habitants de Saül.

Une première initiative en ce sens, pilotée par le Parc amazonien de Guyane, a déjà eu lieu dans le cadre de la semaine du développement durable (les 26 et 27 mars 2012) : les habitants de la commune ont été invités à réunir et documenter différents objets appartenant au défunt M. Simplicie Agasso. Cet événement fut l'occasion pour les participants de partager leurs savoirs et connaissances afin de revaloriser leur patrimoine culturel. Il leur a permis de se retrouver, d'échanger, mais aussi de se questionner sur la notion de patrimoine local.

Cet effort d'inventaire mérite d'être développé et pourrait donner lieu à des initiatives annuelles dans le cadre des journées européennes du patrimoine par exemple. Les supports de collectes sont à penser spécifiquement pour ce contexte (questionnaires, fiches-types de collecte, interview audio, vidéo...) en prenant appui sur le retour d'expériences similaires menées ailleurs en Guyane et notamment à Awala-Yalimapo. Il s'agira également de délimiter le territoire de l'enquête (bourg ou marges de Saül pour les aspects archéologiques) et de planifier les opérations par secteurs d'intervention.

Aux opérations d'identification du patrimoine matériel, s'ajoute la nécessité de prendre en compte le patrimoine culturel immatériel, dont l'identification et la sauvegarde ne peuvent se faire que grâce à des expérimentations partagées entre ceux qui pratiquent ces patrimoines et des professionnels (en termes d'outils, de méthodes et de traitement des données). Cet élargissement trouve toute sa pertinence dans le contexte saüléen pour soutenir l'enjeu de pérennité de l'identité de ce village et la fragilité du lien entre passé/présent/avenir étant régulièrement évoquée par les habitants.

Cette démarche concertée d'inventaire, facteur de cohésion et de revitalisation pour ce territoire, permettra de :

- participer à la compréhension culturelle, historique et esthétique du territoire ;
- compléter le diagnostic sur le patrimoine matériel et immatériel de Saül, par son étude et sa documentation ;

- contribuer à faire de cette richesse culturelle une ressource pour un développement durable en matière de cohésion sociale, de valorisation économique et touristique et d'amélioration de la qualité de vie.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote pour le premier inventaire mené, rôle à définir pour la suite (pilote simple, appui technique...)

Implication de la commune de Saül

A définir, pilotage fortement envisagé dans le cadre du label « Ville ou pays d'art et d'histoire

Autres partenaires

Habitants de Saül

DAC Guyane

Région Guyane (service langues et patrimoines)

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

A définir

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Fiches patrimoine culturel matériel et/ou immatériel renseignées

Nombre d'habitants participants



Action n°28

Étudier les possibilités de valorisation en agroforesterie
d'une essence patrimoniale, le Cèdre Sam

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-1 Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées

> **Sous-orientation I-1-1** Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> **Sous-orientation III-2-5** Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

Description de l'action

Peu utilisée sur le reste du territoire guyanais, le cèdre Sam est une espèce connue à Saül pour la qualité de son bois et fréquemment utilisée dans les constructions du village. En 2012, le CIRAD et l'UMR Ecofog, en partenariat avec le PAG, ont réalisé une étude sur l'écologie et la croissance de l'espèce ainsi que sur les propriétés technologiques de son bois. Cette étude confirme, par des mesures de densité et d'élasticité, les propriétés particulièrement intéressantes de ce bois : bois à la fois léger et rigide et présentant un faible retrait au séchage. Elle a également montré que cette espèce se caractérisait par une croissance particulièrement rapide (40 cm en 30 ans). Par ailleurs, le Cèdre Sam figure parmi les essences pionnières, c'est-à-dire qui poussent en milieu ouvert. Ces différentes caractéristiques en font un bon candidat pour la plantation. Le Cèdre Sam est d'ailleurs utilisé en plantation, notamment au Costa Rica dans des systèmes agroforestiers à cacao et café.

La mise en place de tests de plantations paysannes de Cèdre Sam à Saül contribuerait à l'étude du comportement des variétés de Guyane en plantation. L'action consiste donc à réaliser des plantations sur des parcelles de 3000 m² qui seraient suivies par des habitants de Saül. Le bois pourrait à terme être utilisé pour compenser la raréfaction des individus de Cèdre Sam de gros diamètre dans les alentours de Saül.

Implication de l'établissement public du PAG

Partenaire

Implication de la commune de Saül

Facilitateur

Autres partenaires

CIRAD, ONF

Période de mise en œuvre

2014 – 2015 pour le lancement des plantations

Puis suivi par le CIRAD et/ou l'ONF sur 10 ans minimum.

Plan de financement**Indicateur(s) de réalisation / résultat**

Nombre de parcelles test mises en place

Nombre d'arbres plantés

Pérennité du suivi des plantations



Action n°29

Accompagner les porteurs de projets économiques
sur les plans technique, administratif et financier

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III- 2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> Sous-orientation III-2-6 Accompagner les porteurs de projets économiques

Description de l'action

Les besoins en termes de développement économique sont très importants sur le territoire. Les initiatives individuelles sont relativement nombreuses mais les porteurs de projets sont confrontés à d'importants freins et contraintes dans le développement d'activités formelles déclarées : difficultés à produire les documents nécessaires, méconnaissance des circuits administratifs, difficultés d'accès aux bonnes informations et aux bons interlocuteurs, difficultés d'accéder aux financements (subventions et aides mais aussi accès aux prêts bancaires, etc.)

Le PAG a pour mission d'accompagner les porteurs de projets économiques privés :

- en les orientant vers les bons interlocuteurs ;
- en leur permettant d'accéder aux financements, notamment dans le cadre du programme LEADER ;
- ou en les accompagnant dans le cadre du dispositif Microprojet Sud Guyane.

Constatant que les dispositifs d'aides et d'accompagnement en place n'étaient souvent pas adaptés aux porteurs de projets du Sud de la Guyane (projets peu formalisés, très faible capacité de financement, niveau de formation faible ...), le PAG a souhaité proposer un dispositif particulier : Microprojet Sud Guyane. Celui-ci est porté et mis en œuvre par le PAG et bénéficie de financement du programme LEADER Sud. Ce programme vise à professionnaliser les porteurs de projets à dimension économique via un accompagnement individualisé et un plan de formation expérientiel. Parmi les outils au service de ce public, la possibilité de dispenser des formations spécifiques aux projets, de mettre à disposition du matériel pédagogique pour mettre le porteur de projet en situation d'activité.

Le PAG et ses partenaires interviennent aussi indirectement en menant une action de fond sur l'adaptation des équipements et services au territoire (voir action 32). Cette action a pour objectif de faciliter le développement d'activités économiques adaptées sur le territoire.

Implication de l'établissement public du PAG

Le PAG assure l'animation du programme LEADER et Microprojets sur la commune de Saül. Pour ces missions, il met à disposition une équipe pluridisciplinaire et de proximité au service des porteurs de projets depuis l'accompagnement quotidien, l'appui administratif aux projets, et une réelle expertise thématique assurée par les chargés de mission du siège de l'établissement.

De plus, le PAG se porte candidat pour piloter ces fonds au service de son territoire, il peut être partenaire financier ou en nature de certains projets s'inscrivant dans la charte et il œuvre pour déployer des partenariats pour augmenter l'offre de services à destination des porteurs de projet.

PAG peut être :

Pilote, partenaire et facilitateur dans le cadre des programmes LEADER 2009-2015 et Microprojet Sud Guyane et futur programme 2014-2020

Implication de la commune de Saül

Partenaire et facilitateur

Autres partenaires

Europe

DAAF

Conseil Régional

Conseil Général

CNES

Agence Régionale de Développement et d'Innovation

DIECCTE

Boutique de Gestion

Ouest Guyane Initiative

Centre est Guyane initiative

ADIE

Chambres consulaires

...

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de projets économiques financés par le LEADER GAL Sud sur la commune de Saül entre 2014 et 2016

Nombre de porteurs accompagnés dans le cadre du dispositif microprojets



Convention d'application de la charte du PAG Commune de Saül



Action n°30

Professionaliser les acteurs économiques
par la formation et l'échange d'expérience

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III- 2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

- > **Sous-orientation III-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local**
- > **Sous-orientation III-2-6 Accompagner les porteurs de projets économiques**

Description de l'action

Le développement économique local des territoires concernés par le PAG concerne :

- l'évolution d'activités traditionnelles, valorisant souvent des savoirs, savoir-faire et des ressources du territoire, comme la foresterie ou l'agriculture ;
- l'émergence de nouvelles activités comme les activités de services en forte augmentation, notamment dans les principaux bourgs.

Ces nouvelles activités, ainsi que le glissement de l'informel vers le formel, nécessitent de développer localement des compétences et des références nouvelles. Ainsi, l'action vise à appuyer les actions de formation et de professionnalisation, adaptées au contexte local et aux besoins identifiés en matière de compétences techniques mais aussi administratives, juridiques et technologiques. Ces actions sont généralement destinées à des acteurs des différents bassins de vie concernés le PAG, dont ceux de la commune de Saül.

L'objectif est de renforcer la capacité des acteurs économiques locaux à construire et mettre en œuvre des projets de manière autonome et efficace, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la filière forêt-bois et de l'agriculture. Par ailleurs, l'organisation de formations collectives et de voyages d'étude favorise le développement de réseaux interprofessionnels.

Le programme Microprojets, qui consiste à professionnaliser les petits porteurs de projets à dimension économique, peut intervenir en complément pour accompagner individuellement des initiatives au travers des formations expérientielles.

Implication de l'établissement public du PAG

Le PAG peut assurer la maîtrise d'ouvrage sur des programmes de professionnalisation de courtes durées, et être partenaire technique et/ou financier.

Implication de la commune de Saül

Facilitateur

Autres partenaires

Europe
DAAF
Conseil Régional
Conseil Général
CNES
Agence Régionale de Développement et d'Innovation
DIECCTE
Boutique de Gestion
Ouest Guyane Initiative
Centre est Guyane initiative
ADIE
Chambres consulaires
CFPPA

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement (si connu)

Le plan de financement sera spécifiquement défini pour chaque formation ou action.

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de formation dispensées / Nombre de personnes formées

Nombre de voyage d'étude organisés / Nombre de participants



Convention d'application de la charte du PAG Commune de Saül



Action n°31

Animer le GAL Sud LEADER

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

En fonction des projets soutenus, contribution potentielle à toutes les orientations de la zone d'adhésion

Description de l'action

Le Parc amazonien porte le programme LEADER du groupe d'action locale Sud. Ce programme européen en faveur des zones rurales défavorisées et s'appuie sur le fond européen FEADER 2009-2013. Le fil rouge de ce programme, ou priorité ciblée, a été lancé fin 2009 et s'intitule : Créer un véritable tissu économique en valorisant les ressources locales dans le respect des modes de vie.

Ce programme permet au sud de la Guyane d'avoir accès à des financements spécifiques pour soutenir des projets de développement de porteurs de projets privés et publics dans les domaines suivants :

- Création et développement d'activités économiques
- Services à la population (projet d'intérêt général)
- Tourisme
- Agriculture et produits transformés
- Exploitation forestière et transformation du bois
- Valorisation du patrimoine
- Formation dans tous ces domaines

A titre d'exemple, le programme LEADER GAL Sud a soutenu 4 projets sur la commune de Saül, avec deux projets de la commune, et deux projets portés par des privés, pour un investissement en fonds LEADER proche de 170 000 €.

Ce programme est gouverné par le groupe d'action local Sud (GAL Sud) qui est un ensemble de 34 partenaires émanant des secteurs public et privé qui œuvrent par leurs actions sur le territoire. Le comité de programmation, composé de 14 membres (collectivités du territoire, associations locales et du littoral), se tient deux fois par an dans chacune des communes du PAG, pour décider des projets à soutenir et mettre en œuvre la stratégie LEADER.

Le PAG gère le programme à travers la cellule animation LEADER, composée d'agents de développement du Parc amazonien, qui se charge de l'animation du territoire, de monter et présenter les projets au comité de programmation, ainsi que du suivi de la consommation des fonds.

Ainsi, le programme LEADER s'inscrit totalement dans la mise en œuvre de la charte du PAG. Il a permis dès son lancement d'identifier les freins au développement (géographique, administratif, technique, réglementaire, juridique) et d'amener les acteurs et partenaires à se mobiliser pour les lever.

Le Parc amazonien de Guyane souhaite candidater pour porter un futur programme LEADER 2014-2020, afin d'assurer la continuité des actions mises en œuvre depuis 2009. Le travail d'élaboration du futur programme devrait démarrer fin 2014 début 2015 afin de commencer le nouveau LEADER en septembre 2015.

Implication de l'établissement public du PAG

Pilote dans l'animation du GAL Sud LEADER 2009-2015 et éventuellement pour le futur programme 2014-2020
Pilote, partenaire ou facilitateur pour la mise en œuvre des actions soutenues par le programme

Implication de la commune de Saül

Partenaire et facilitateur

Autres partenaires

Europe
DAAF
Conseil Régional
Conseil Général
CNES
Agence Régionale de Développement et d'Innovation
DIECCTE
Boutique de Gestion
Ouest Guyane Initiative
Centre est Guyane initiative
ADIE
Chambres consulaires
...

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de projets financés par le LEADER GAL Sud sur la commune de Saül
Montant total de l'intervention du LEADER GAL Sud sur la commune de Saül (en €)



Action n°32

Contribuer à l'installation et à l'adaptation des équipements et des services aux territoires : animer les conventions cadres entre l'établissement public du PAG et CCOG, ONF, EDF, Rectorat, DAC et animer les relations institutionnelles avec les services de l'État et les collectivités (PAPA, etc.)

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation III-1 Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

- > **Sous-orientation III-1-1** Associer la population aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services
- > **Sous-orientation III-1-2** Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes
- > **Sous-orientation III-1-3** Désenclaver les territoires
- > **Sous-orientation III-1-4** Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé
- > **Sous-orientation III-1-5** Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent

Description de l'action

Les besoins de développement, passant notamment par la mise en place des services de base à la population, restent aujourd'hui élevés dans le Sud de la Guyane.

Cette convention d'application vise à soutenir les actions et partenariats pour l'amélioration globale du niveau de services. Les domaines visés sont :

- les services de bases essentiels : adduction d'eau potable, assainissement des eaux usées, voirie, électrification, déchets ;
- le rattrapage des retards liés à l'enclavement : éducation, culture, gestion des ressources ;
- le cadre de vie au sens large, adapté aux attentes des habitants ;
- les pré requis à la structuration des filières bois, agriculture, artisanat, tourisme.

Les principaux objectifs de cette mise en réseau sont de :

- Assurer les relations institutionnelles avec les partenaires autour des projets de la commune ;
- Mettre au service des démarches une fonction support d'ingénierie ;
- Soutenir l'animation des questions transversales au territoire en matière de services de bases, cadre de vie, développement des filières, culture et patrimoine (adaptation de la réglementation, planification pluriannuelle, etc) ;
- Maintenir une démarche permanente de co-construction multipartenariale des projets ;
- Articuler les politiques publiques aux différents échelons territoriaux autour du projet communal.

Implication de l'établissement public du PAG

L'établissement public du PAG apporte de l'information et sensibilise les acteurs à différents niveaux (collectivités, préfecture, services déconcentrés de l'Etat, ministères,...) mais n'intervient pas directement dans la gestion et le pilotage des projets.

Pour cela le PAG s'inscrit dans des relations pluriannuelles avec les partenaires (conventions cadres pour une durée de trois ans en général) qui peuvent être renouvelées et évoluer dans le temps.

Ces conventions cadres sont déclinées sous forme de conventions d'application multi-partenariales pour la mise en œuvre concrète des opérations.

Afin de répondre aux attentes des communes et de la préfecture de Guyane, le PAG s'est également placé en configuration de travail pour soutenir les projets en cours ou à venir de manière très concrète par :

- La mobilisation d'agents dédiés (ingénieur tourisme, développement, forêt, etc.) pour assurer une assistance technique à la commune, EPCI et services de l'Etat ;
- La constitution de groupes de travail internes au PAG regroupant les agents des délégations territoriales et les chargés de mission thématiques, dans une approche opérationnelle de mise en œuvre des projets.

Implication de la commune de Saül

Portage des opérations d'investissement pour lesquelles la collectivité est compétente

Autres partenaires

Commune de Saül, Communautés de communes (CCEG et CCOG), Etat (Préfecture, SGAR, DAAF, DEAL, DAC, ONF, Rectorat), Conseil Régional, Conseil Général, Electricité de France, CNES, Office de l'Eau, ADEME, AFD, etc.

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Financements croisés en matière d'investissements (Europe FEDER, FEADER, Collectivités, Etat, Offices, etc) définis en partenariat lors de la mise en place des projets.

Financements PAG pour les moyens matériels (fournitures et acheminement)

Financements PAG pour les moyens d'ingénierie (temps de travail)

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de partenariats établis / renouvelés

Nombre d'actions mutualisées

Nombre de comités de pilotage / comités techniques

Approche qualitative de l'intensité du partenariat



Action n°33

Animer avec l'école de Saül des projets d'éducation à l'environnement,
au développement durable et sur le patrimoine culturel local

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> *Sous orientation I-2-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement*

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

> *Sous orientation II-2-4 Développer des liens avec l'école*

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> *Sous Orientation III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes*

Zone de cœur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> *Sous-objectif I-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement*

Description de l'action

L'action vise à consolider le projet d'éducation à l'environnement, au développement durable et au patrimoine culturel déjà engagé avec l'école de Saül. L'éducation à l'environnement vers un développement durable émane de la volonté de recréer les liens entre les individus et leur environnement (naturel, social, culturel...). Il s'agit de poursuivre cette dynamique en se plaçant dans une plus grande transversalité.

Dans cette optique, l'objectif premier est de faire ressentir, faire comprendre, faire connaître l'environnement aux jeunes Saüliens et de :

- Transmettre des valeurs au travers de la compréhension et l'appropriation des pratiques et de leur lien à l'environnement ;
- Diffuser de l'information pour porter à connaissance les effets des pratiques humaines. Les démarches de sensibilisation visent à accompagner les choix et prises de décision individuels et collectifs en matière de gestion des déchets, d'énergie, de consommation, etc ;
- Fonder l'action dans une démarche expérientielle, basée sur la mise en pratique des concepts étudiés ;

En effet dans l'environnement faunistique, floristique, et culturel de la commune il s'agit d'être un citoyen conscient, et responsable.

Le PAG s'engage à réaliser des animations dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- Avec l'éducation à l'école, ce travail se placera dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement et du rectorat en matière d'éducation au développement durable ;

- Plus largement, un lien sera mis en place avec les associations agissant dans ce domaine et susceptibles d'intervenir, afin d'enrichir cette approche par une éducation populaire auprès de l'ensemble des habitants.

L'ensemble de ces points visent une recherche de prise de responsabilité individuelle et collective.

Implication de l'établissement public du PAG

L'établissement public du PAG apporte de l'animation, de l'information et sensibilise le public scolaire en intervenant dans les classes et en apportant des moyens de gestion et de pilotage des projets.

Pour cela le PAG s'inscrit dans une relation pluriannuelle avec le Rectorat (convention cadres pour une durée de trois ans en général) qui peut être renouvelée et évoluer dans le temps. Cette convention cadre est déclinée sous forme de conventions d'application multi-partenariales pour la mise en œuvre concrète des opérations.

Afin de répondre aux attentes des partenaires, le PAG s'est également placé en configuration de travail pour soutenir les projets en cours ou à venir de manière très concrète par :

- La mobilisation d'agents dédiés (agents en charge de de l'éducation à l'environnement),

- La constitution de groupes de travail internes au PAG regroupant les agents des délégations territoriales et les chargés de mission thématiques, dans une approche de complémentarité entre les savoirs et savoir-faire des agents et de capitalisation des expériences avec les différents établissements scolaires.

Implication de la commune de Saül

La commune de Saül s'inscrit dans une relation de partenariat avec les acteurs mobilisés sur la thématique. L'objectif est de répondre aux attentes de la commune en ciblant les thématiques prioritaires.

Autres partenaires

Rectorat de la Guyane-convention cadre

Associations de protection de la nature de Guyane (SEPANGUY, KWATA, GRAINE...)

Têtes de réseaux associatifs (Graine)

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement (si connu)

Financements croisés en matière d'investissements (Europe FEDER, FEADER, Collectivités, Etat, Offices, etc) définis en partenariat lors de la mise en place des projets.

Financements PAG pour les moyens matériels (fournitures et acheminement)

Financements PAG pour les moyens d'ingénierie (temps de travail)

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de partenariats établis / renouvelés

Nombre d'actions réalisées

Approche qualitative de la qualité du partenariat



Action n°34

Favoriser le déploiement des programmes régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la commune de Saül

Contribution aux orientations et objectifs de la charte

Zone d'adhésion

Orientation I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables

> *Sous orientation I-2-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement*

Orientation II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations

> *Sous orientation II-2-4 Développer des liens avec l'école*

Orientation III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

> *Sous Orientation III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes*

Zone de cœur

Objectif I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

> *Sous-objectif I-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement*

Description de l'action

Les programmes régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable s'adressent aux élèves des écoles de Guyane. L'école de Saül et ses élèves se trouvent dans une position distante vis-à-vis des interventions menées sur cette thématique. L'action vise à accompagner une plus grande intégration dans les approches (voir action 33) menées en milieu scolaire en créant des partenariats avec les acteurs associatifs, institutionnels, issus de la recherche présents en Guyane.

L'objectif premier est de mobiliser les acteurs et mutualiser les efforts et moyens. Il s'agit de trouver le bon niveau de cohérence dans les interventions proposées :

- En milieu scolaire par les enseignants, avec le soutien et l'intervention du PAG ;
- Par les associations agissant dans ce domaine et susceptibles d'intervenir, afin d'enrichir cette approche par une éducation populaire auprès de l'ensemble des habitants ;
- Par la présentation des activités connexes accompagnées par le PAG (recherche notamment).

Dans cette optique, et en écho à l'action 33, l'objectif premier est de faire ressentir, faire comprendre, faire connaître l'environnement aux jeunes Saüliens et de :

- Transmettre des valeurs au travers de la compréhension et l'appropriation des pratiques et de leur lien à l'environnement,

- Diffuser de l'information pour porter à connaissance les effets des pratiques humaines. Les démarches de sensibilisation visent à accompagner les choix et prises de décision individuels et collectifs en matière de gestion des déchets, d'énergie, de consommation, etc,

- Fonder l'action dans une démarche expérientielle, basée sur la mise en pratique des concepts étudiés.

La finalité est de permettre l'intégration de l'école de Saül aux programmes régionaux et de faciliter l'accès des acteurs agissant dans les domaines de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Implication de l'établissement public du PAG

L'établissement public du Parc amazonien de Guyane apporte de l'animation, de l'information et sensibilise les partenaires et acteurs de la mise en œuvre des programmes régionaux d'éducation à l'environnement en apportant des moyens de d'ingénierie, d'animation et de planification autour des projets et des interventions.

Implication de la commune de Saül

La Commune de Saül s'inscrit dans une relation de partenariat avec les acteurs mobilisés sur la thématique. L'objectif est de répondre aux attentes de la commune en ciblant les thématiques prioritaires.

Autres partenaires

Rectorat de Guyane / École de Saül

Associations et têtes de réseaux associatifs (Graine),

DEAL

Période de mise en œuvre

2014, 2015, 2016

Plan de financement

Financements croisés en matière d'investissements (Europe FEDER, FEADER, Collectivités, Etat, Offices, etc) définis en partenariat lors de la mise en place des projets.

Financements PAG pour les moyens matériels (fournitures et acheminement)

Financements PAG pour les moyens d'ingénierie (temps de travail)

Indicateur(s) de réalisation / résultat

Nombre de partenariats établis / renouvelés

Nombre de conventions d'application signées

Nombre d'actions réalisées

Approche qualitative de la qualité du partenariat